



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 28 MAI 2024

Séance ouverte à 9h

Étaient présent(e)s

Pour l'administration :

Mme GABELLE
Mme EXERTIER – M SOULIE
M BEZET – MME BAUDRU
Mmes FROMENT et TOULZAC

Pour les OS : CGT – Solidaires – FO – CFDT/CFTC

Ordre du jour :

I- Approbation des procès verbaux :

*** CSAL du mardi 30 janvier 2024 à 9 heures (pour avis)**

*** CSAL du mardi 13 février 2024 à 14 heures (pour avis)**

II- Formation professionnelle Bilan 2023 et plan de formation 2024 (pour avis)

III- Bilan notation 2023 (pour information)

IV- Rapport d'activité 2023 (pour information)

V- Questions diverses.

Une déclaration liminaire a été lue en ouverture de séance par la CGT FP 87 (vous la trouverez en annexe).

Réponses de la direction :

Sur les annonces de GUERINI, la directrice n'a pas d'élément supplémentaire. Ces questions d'ordre national n'apportent pas de réponse de sa part.

Sur les ouvertures exceptionnelles et les non fermetures exceptionnelles, la direction répond juste en nous donnant les chiffres de fréquentation...

Sur les travaux, la directrice dit essayer de trouver « la moins mauvaise solution », notamment concernant le déport de l'accueil de Cruveilhier sur le site Montmailler pendant 2 mois.

Concernant les installations définitives dans les nouveaux Open space, la direction tente de nous rassurer en évoquant une phase d'appropriation et d'adaptation des équipes. Pour rappel, la majorité des agents et chefs de service s'étaient exprimés contre les open space dans les questionnaires réalisés avant le début des travaux.

M SOULIE indique que des travaux sont menés au 1^{er} étage pour améliorer les problèmes d'éclairage (Temporisation, détection et luminosité).

Le sujet de la notation sera évoqué lors du point III à l'ordre du jour.

I - Approbation des procès verbaux :

* CSAL du mardi 30 janvier 2024 à 9 heures (pour avis)

Votes : Pour FO Solidaires CFDT/CFTC
Abstention CGT

* CSAL du mardi 13 février 2024 à 14 heures (pour avis)

Votes : Pour de la CFDT/CFTC
FO, Solidaires et CGT ne prennent pas part au vote.

II- Formation professionnelle Bilan 2023 et plan de formation 2024 (pour information)

En 2023, 73 % des agents ont réalisé au moins une formation, chiffre en baisse par rapport à 2022 (85%).

La CGT Finances publiques 87 réaffirme son attachement au droit à la formation pour tous agents. Nous insistons sur les inégalités liées à l'information sur les formations. La nouvelle application de gestion de la formation professionnelle SEM@FOR n'est pas forcément intuitive et ergonomique pour tout le monde, malgré plusieurs paliers correctifs.

En cas de difficultés, le service des ressources humaines et de la formation professionnelle peut vous accompagner dans vos démarches.

Tout comme la direction, nous louons la disponibilité, l'écoute et le professionnalisme de nos collègues.

Pour la réalisation de formation en local, la direction insiste sur l'investissement nécessaire des chefs de services dans le recensement des besoins. *Notre organisation syndicale déplore des défaillances dans le recensement à géométrie variable effectué par les responsables de service, et dénonce les prétextes fallacieux invoqués par certains encadrants pour empêcher leurs agents d'aller en formation.*

Nous regrettons une information tardive du plan de formation aux OS. Quant aux espaces dédiés pour les e-formations, nous insistons sur la nécessaire communication en la matière (Ou? à Turgot? Comment? Matériel à disposition?). Les formations doivent s'effectuer dans des conditions optimales et dans un cadre propice à leur bon déroulement.

Nous relevons que le nombre d'e-formations proposées représente 50 %; Pourtant, rien ne vaut le mode présentiel avec mises en situation, partages d'expériences, transmission des « bons » gestes,...pour un enrichissement tant sur le plan personnel que professionnel.

Pour la CGT, la formation est primordiale tout au long de la carrière. Mais si la formation est un droit, l'inscription à une formation est un engagement qui se doit d'être respecté.

Votes : Pour CGT, FO, CFDT/CFTC
Abstention Solidaires

III- Bilan notation 2023 (pour information)

434 agents évalués en 2023 dont 14 recours auprès de l'autorité hiérarchique. Sur ces 14 recours, 5 ont donné lieu à modifications, 4 abandons et 5 recours en CAPN. Sur les 5 recours en CAPN, 3 avec accord sur la globalité des modifications et révisions demandées, 1 rejet partiel et 1 rejet total.

N'acceptez pas le mépris, la non reconnaissance professionnelle, la négation de votre implication et de votre conscience professionnelle.

La Direction affirme qu'il n'y a pas eu de consignes globales de diminution des profils croix généralisée...apparemment les agents seraient les seuls à l'avoir constaté. Ils ont demandé aux chefs de service de faire preuve de courage managérial avec des éléments factuels et objectifs et la Direction a également rappelé que les remarques doivent être formulées tout au long de l'année et pas seulement lors de l'entretien.

Dans le discours entendu, nous retiendrons qu'il est nécessaire d'accompagner les méritants et que le savoir-être s'assimile à la manière de servir.

La méritocratie ne s'évalue pas, sinon à l'aune de l'allégeance. Quant au savoir-être il s'apparente aux comportements et peut dériver dangereusement vers des jugements de valeur. Que d'objectivité n'est-il pas ?

IV- Rapport d'activité 2023 (pour information)

Ce rapport d'activité ne reflète en rien notre vision du service public. Pas de surprise à la lecture de votre rapport d'activité ! La présentation est, comme chaque année, idyllique et pleine d'autosatisfaction. Nous avons pourtant démontré tout au long de l'année 2023 tout l'inverse.

Pour la CGT Finances Publiques 87, ce rapport d'activité n'est qu'un catalogue de communication qui ne tient malheureusement pas compte de la réalité du terrain en termes d'effectifs et de conditions d'exercice des missions. Un rapport rêvé pour la direction mais à quel prix pour les agents ?

V- Questions diverses :

Les représentants de la CGT Finances Publiques ont demandé pourquoi les agents de la DDFIP 87 n'ont pas été sollicités dans le cadre de la mise sous pli pour les élections européennes. La Direction n'a pas de réponse. Notre organisation syndicale trouve fort dommageable que les agents n'aient pas été mobilisés, surtout lorsqu'on constate que les augmentations de salaire se résument à des « *primettes* », bien loin de la hausse de l'inflation. Proposer aux agents la mise sous pli aurait certainement aidé quelques collègues. En général, un nombre important de collègues s'inscrivent dans la démarche, ce qui permet d'obtenir un complément de revenu non négligeable.

Situation très tendue à la Division État, la compta de l'État sera une priorité au mouvement local, même si tous les postes ne seront peut-être pas pourvus.

Caisse du SIP à Montmailler : En raison des travaux rue Cruveilhier, l'accueil et la caisse du SIP vont venir à Montmailler pour environ 2 mois (du 17/06/2024 au 19/08/2024). La Direction envisage donc que 2 personnes cohabitent dans la petite pièce où se situe la caisse (Caisse actuelle de Montmailler + celle du SIP) et qu'un TPE dédié aux opérations du SIP y soit installé. Nous intervenons en indiquant que les conditions de travail des caissiers vont être fortement dégradées pour cette période avec cette organisation. La Direction va réfléchir à d'autres options. Du fait de ces changements temporaires, quid de l'accueil de la partie foncière et avis IR. Concilier aménagement des bureaux et sécurité demeure une priorité en termes de conditions de travail.

FO indique qu'une date de formation organisée par la FS se déroule en même temps que le CSAL. Par conséquent, les représentants des personnels inscrits devront choisir, ce qui est pour le moins dommageable.

La CGT demande des informations concernant un audit en cours sur notre direction sur le télétravail : il s'agit d'un AUDIT national Télétravail : toutes les inter-régions sont associées. La DDFIP 87 a voulu y participer et le cadrage lui appartient avec des extractions de Sirhius + entretien avec un panel de toutes les personnes concernées (chef, agent, télétravailleurs ou non).

Nous signalons à la direction que si les auditeurs veulent des réponses complètes et objectives sur le questionnaire, cela ne doit pas passer par la voie hiérarchique mais directement de l'agent à l'auditeur. De plus, nous rappelons que les extractions de sirhius ne refléteront pas la réalité du nombre de refus de jour de télétravail, car avant de faire leurs demandes dans l'application, les agents ont plutôt tendance à s'entendre, ou pas, avec leur chef de service à l'oral.

La direction indique se rapprocher de l'auditeur pour prendre en compte ces éléments.

Nous resterons vigilants et à votre écoute si vous souhaitez nous transmettre des problématiques à propos de cet audit.

Des clous sont régulièrement trouvés en nombre sur le parking de Cruveilhier, certainement dû au chantier... Un rappel va être fait une nouvelle fois aux entreprises.

Jugement Responsabilité du Gestionnaire Public (RGP) : La Direction justifie le jugement.

Cet arrêt, selon la direction, démontre que la personne décisionnaire est responsable de la faute commise. Pour la CGT un agent, quel que soit son grade, peut voir sa responsabilité engagée. La preuve orale n'a aucune valeur et seul l'écrit constitue un élément tangible. La problématique réside dans la tempérance. A partir de quel moment demander un écrit à un supérieur hiérarchique pour ne pas voir sa responsabilité engagée ? Réponse de notre direction, « il faut faire la part des choses »... et une donnée objective de plus... Pour vous protéger rien ne remplace un écrit.

Dans le cas présent, la gravité de la faute et le préjudice pour la collectivité semblent avérés, le caractère répétitif de la faute lui n'apparaît pas. Si les 2 premiers critères sont cumulatifs, le dernier est accessoire.

Contre-vérités, vérités, les agents de la DDFIP 87 attendent un discours de franchise et non un discours de complaisance. Qu'encourt un agent de la DDFIP 87 ? De quelle protection ou garantie juridique peut t'il bénéficier ? Comment repérer, à partir de faisceaux d'indices, un faux virement/une arnaque ? Des formations en présentiel en ce sens devraient être dispensées aux agents.

Demande de carte de pointage pour l'équipe de renfort lors d'un précédent CSAL : réponse de la direction : « deux sites n'ont pas de pointeuse, donc ce n'est pas possible pour les agents d'avoir un double régime de pointage (pointeuse et ordinateur) ». La direction n'ouvre pas la possibilité de... D'habitude l'expression est : « qui peut le plus peut le moins... Mais à la DDFIP 87, « qui veut le moins, ne veut pas plus... ». A méditer.

La séance est levée à 12H25.

Les élu(e)s de la CGT Finances Publiques

Myriam Morange, Arnaud-Guilhem Fabry et Frederic Gilouppe



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87>